

SYNOPTIQUE DES NORMES

	Echelles et Marchepieds					Equipements de chantier		Stockage, mise en rayon	Moyens d'accès permanents	Matériels (plateforme structure)	Produit à usage domestique
	Echelles d'appuis, transformables, coulissantes et marchepieds	Echelles articulées	Escabeaux <1m00	Sapeurs- pompiers	Echelles à plateforme de travail intégrée	Plateformes de travail	Échafaudages Roulants	Plates- formes sécurisées	Echelles fixes (crinolines)	pour équipement spécifique poste de travail	Echafaudages dont la hauteur de plancher est limitée 5m
Les normes en vigueur	Normes UE EN 131-1 EN 131-2 EN 131-3 EN 50-528	Normes UE EN 131-2 EN 131-3 EN 50-528	Norme UE EN 14183	Norme UE EN 1147	Norme EU EN 131.7	Norme EU EN 131.7	Norme UE EN 1004	Norme UE EN 131-7		Normes UE DIN 14 830	
				Norme FR NIT 331	Norme FR NF E 85 211	Norme FR NF P 93352 NF P 93353	Norme FR NFP 93520		Norme FR NF E 85 016		Norme FR NF E 85 200
Produits AUDINNOV concernés	Helios®	Helios®		Pyros®	Aerostep®	Aerostep® Ultralight® Batistep® Ergostep®		Ultralight® Ergostep®		Ergolift® Rescuestep®	
Certification produit	Il s'agit d'une démarche volontaire du fabricant. Elle est attribuée par des organismes mandatés (LNE - TUV – CEBTP...). Elle implique la maîtrise de toutes les phases de la réalisation d'un produit, de la conception à la mise sur le marché en passant par la fabrication.										
Cadre réglementaire	Décret N° 2004-924 du 1 septembre 2004. Il est intégré au code du travail et concerne toutes les activités professionnelles. Les textes du décret énoncent les règles de sécurité à respecter pour le travail en hauteur ; du choix du matériel à son installation et sa conservation. Elles sont d'application obligatoires.										
	Décret n°96-333 du 10 avril 1996 relatif à la sécurité des consommateurs en ce qui concerne les échelles portables, escabeaux et marchepieds			NIT 331 Règles techniques relatives aux matériels des services d'incendie et de secours	Décret n°96-333	Décret n°96-333		Décret n°96-333			

